

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques. 2016, Université de Rennes 1. hceres-02036149

HAL Id: hceres-02036149

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036149>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en
sciences pharmaceutiques

- Université de Rennes 1

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Biologie-agronomie-santé (BAS)

Établissement déposant : Université de Rennes 1

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le Diplôme de formation générale (DFG) en santé correspond au grade de licence et sanctionne un 1^{er} cycle d'études s'étalant sur trois ans (180 crédits européens - european credit transfer system - ECTS). La formation permet aux étudiants d'acquérir les connaissances de base dans le domaine des sciences exactes et biologiques, ainsi que des connaissances spécifiques en sciences médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques en rapport avec les métiers et spécialités qu'offrent les différents parcours. Les enseignements de la Première année commune aux études de santé (PACES) du concours donnant accès aux quatre filières du cursus de santé (médecine, pharmacie, odontologie maïeutique), sont organisés dans les locaux de la faculté de médecine/pharmacie de Rennes. Les cours magistraux sont dispensés en présentiel dans l'amphithéâtre principal de la faculté et en visioconférences dans les autres amphithéâtres. Cette 1^{ère} année comprend un tronc commun (sept unités d'enseignement (UE) avec des cours magistraux et des enseignements dirigés (ED)) et une UE propre à chacune des filières. Les étudiants ont la possibilité de passer les concours des quatre filières qui disposent chacun d'un *numerus clausus*. Divers dispositifs permettent une réorientation des étudiants de PACES vers une licence de l'Université de Rennes 1 ou d'un autre établissement dès la fin du 1^{er} semestre ou à l'issue du 2^{ème} semestre. De plus, les étudiants « reçus-collés » ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 mais non admis en « rang utile » peuvent intégrer directement une 2^{ème} année de licence de biologie ou de physique, chimie, sciences pour l'ingénieur et de sciences de la terre (*Physique, chimie, sciences-terre, mécanique, PCSTM*).

Avec l'introduction dès la 2^{ème} année d'études, d'enseignements théoriques approfondies à l'étude du médicament et aux autres produits de santé, de travaux pratiques (TP) et de stages, l'enseignement en pharmacie apporte les éléments indispensables à l'étudiant pour son orientation vers les métiers touchant notamment les domaines de l'officine et des pharmacies à usage intérieur, de la biologie médicale, de l'industrie et de la recherche.

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

Le dossier transmis par l'établissement apporte les renseignements nécessaires sur la structure et l'organisation de la PACES. Le programme des enseignements est détaillé, conforme au cadrage national et la mise en œuvre des épreuves du concours est satisfaisante. La PACES ouvre a priori sur quatre concours différents en relation avec les filières médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique. Cependant, si l'on prend en considération les coefficients attribués aux UE ainsi que l'existence d'UE spécifiques à chacune des filières, on observe que les épreuves de médecine et de maïeutique sont quasiment identiques (seules 15 heures d'enseignement sont différentes). De même, pour les étudiants se destinant aux études d'odontologie, sur les 472 heures d'enseignement de cette 1^{ère} année, seule une trentaine diffère de celles dispensées aux étudiants ayant choisi de présenter le concours ouvrant sur les études de médecine. Il s'ensuit, en pratique, que les étudiants sont conduits à passer deux concours : celui de pharmacie, d'une part, celui relatif aux trois autres disciplines, d'autre part.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont bien développés tant au niveau du tutorat des étudiants que du soutien apporté à ceux ayant des difficultés d'apprentissage ou en voie d'abandon. Les possibilités de réorientation des étudiants ayant échoué au concours sont nombreuses et bien codifiées quels que soient les résultats obtenus.

Si plusieurs éléments du dossier apportent des informations sur les effectifs, les taux de réussite au concours et l'origine des étudiants, les renseignements fournis divergent d'un tableau à l'autre et sont de plus parfois difficiles à interpréter. Malgré les incertitudes sur les chiffres communiqués, il apparaît des taux de réussite comparables à ceux des autres facultés françaises.

La composition de l'équipe pédagogique est en rapport avec les différentes thématiques enseignées au cours de la PACES. L'apport d'intervenants extérieurs juristes et professionnels du milieu industriel serait bénéfique pour l'enseignement de certaines UE.

L'harmonisation des cours avec les éventuelles modifications à apporter dans le contenu des enseignements et dans le fonctionnement de cette 1^{ère} année d'études ne saurait être le seul fait du jury de PACES qui ne constitue pas un conseil de perfectionnement du fait de l'absence en son sein de représentants étudiants et de personnels administratifs. De plus il est indispensable que soient mises en place une évaluation des enseignements par les étudiants ainsi qu'une autoévaluation de la formation fondée sur des indicateurs de suivi validés pour adapter au mieux les évolutions envisagées aux besoins.

Si le dossier fait apparaître que le nombre d'étudiants présentant le concours de la filière pharmacie est resté globalement stable sur les trois dernières années (320 à 404 étudiants), il est regrettable qu'aucun renseignement ne figure quant à leur taux de redoublement, à leur origine et à l'obtention de 60 ECTS par ces derniers, empêchant de ce fait toute analyse.

Points forts :

- Bonne organisation générale.
- Existence d'un tutorat et d'un parrainage des étudiants performants.
- Dispositif de réorientation des étudiants bien structuré.
- Existence d'un dispositif de suivi des étudiants ayant échoué au concours de la PACES.
- Contenu des enseignements adapté à un tronc commun ouvrant la porte vers les différentes filières.

Points faibles :

- Part des enseignements théoriques trop importante par rapport aux ED (88 % *versus* 12 %).
- Chiffres concernant les taux de réussite au concours divergents selon les tableaux fournis.
- Concours non différencié pour les filières médecine, odontologie et maïeutique.
- Absence de données statistiques propres à chaque filière (origine des étudiants, taux de redoublement, etc.) et absence de renseignements sur le devenir des étudiants réorientés.
- Absence de réel conseil de perfectionnement, d'évaluation des étudiants, d'autoévaluation et de dispositif d'aide aux étudiants salariés.

Conclusions :

Globalement la mise en œuvre de la PACES (modalités pédagogiques, organisation du concours) est conforme au texte réglementaire et bien organisée. L'enseignement participatif (enseignements et travaux dirigés, TD) pourrait cependant être plus développé. La contribution des différentes filières à l'enseignement est réelle, même si les disciplines relatives à l'odontologie et à la maïeutique sont relativement moins impliquées. Toutefois l'existence d'un concours commun à plusieurs filières demande à être discuté par rapport à la finalité de la PACES qui conduit à quatre types de métiers dont l'importance des prérequis ne sont pas les mêmes. Il est à souligner une très bonne organisation de la prise en charge des étudiants en situation d'échec. Il est par contre indispensable de mettre en place un véritable conseil de perfectionnement composé d'étudiants, d'intervenants extérieurs et de personnels administratifs en plus des enseignants. Un effort doit être fait sur l'évaluation des enseignements afin d'optimiser son actualisation. Enfin, un soin tout particulier doit être apporté au compte-rendu des enquêtes sur les taux de réussite au concours, de façon à fournir des chiffres univoques permettant une analyse correcte de la formation ; de plus, il est important pour l'évaluation des dispositifs mis en place de systématiser de façon pérenne les études sur le suivi des néo-bacheliers. Il serait en outre souhaitable de préciser pour chaque filière du concours, le nombre d'étudiants ayant choisi cette filière en 1^{er} choix, ainsi que le taux de réussite à cette filière en fonction de la mention au baccalauréat. Enfin, il paraît nécessaire d'améliorer le suivi des étudiants réorientés pour évaluer l'efficacité réelle de cette réorientation.

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Information des étudiants sur la PACES</p>	<p>Le dossier mentionne que les étudiants sont informés du programme et des compétences attendues à l'issue de la PACES lors des rencontres avec les lycéens (politique de liaison avec 44 lycées), lors des journées « portes ouvertes » et dans les salons étudiants. Des informations complémentaires sont de plus communiquées par affichage au cours de l'année.</p> <p>Néanmoins aucun détail ne précise la teneur des renseignements fournis aux étudiants concernant les possibilités de choix d'une ou plusieurs filières, le <i>numerus clausus</i> de chaque filière, les statistiques de réussite au concours, les débouchés offerts en cas d'échec au concours. Il est donc impossible de mesurer si la diffusion réelle de l'information est utile aux futurs étudiants pour les guider dans leur choix.</p>
<p>2- Structure et organisation de la PACES</p>	<p>L'enseignement de la PACES ouvre sur quatre filières : maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie. Concernant la filière pharmacie, il est dispensé sur les sites de Brest et de Rennes par l'équipe pédagogique de Rennes. Il est à noter que les modalités pédagogiques sont peu diversifiées avec 88 % de cours magistraux, les 12 % restant étant constitués d'ED (une cinquantaine d'étudiants par groupe). Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) ainsi que les possibilités d'enseignement à distance ne sont pas mises en œuvre au cours de la PACES. Les cours magistraux sont réalisés en présentiel dans l'amphithéâtre principal de la faculté de médecine/pharmacie de Rennes et en visioconférences dans les autres amphithéâtres.</p> <p>Cet enseignement réparti en huit UE dont une spécifique à chaque filière, comprend au 1^{er} semestre 195 heures de cours magistraux et 45 heures d'ED et au 2^{ème} semestre 223 heures de cours magistraux associés à 9 heures d'ED. Le tronc commun est de 368 heures de cours magistraux et 54 heures d'ED. La répartition des UE entre les deux semestres ainsi que les crédits attribués par volume d'enseignement sont satisfaisants. Par contre les coefficients attribués aux différentes UE sont identiques pour les filières maïeutique, médecine et odontologie ; ceci peut paraître avantageux pour les étudiants mais pose la question de l'existence d'un concours différent pour chacune des filières (hormis pharmacie dont certaines UE ont un coefficient différent des trois autres filières). Une UE spécifique (50 heures) à chaque filière est proposée, dont 35 heures communes pour la maïeutique et la médecine. Pour l'odontologie, sur les 50 heures, 20 heures sont partagées avec la médecine et 15 heures avec la pharmacie. L'UE spécifique de pharmacie n'est mutualisée qu'avec celle d'odontologie soit 15 heures de cours. Il n'existe pas de mutualisation en dehors des filières de PACES, avec des enseignements autres de l'université.</p> <p>Il est à noter que les enseignants de l'Université de Rennes 1 assurent une partie de l'UE spécifique odontologie au bénéfice de l'Université de Caen Basse-Normandie - UCBN et l'intégralité de l'UE spécifique pharmacie pour l'Université de Bretagne Occidentale - UBO.</p>
<p>3- Organisation du concours</p>	<p>Le concours est organisé avec une unicité de lieu (un gymnase à deux salles contiguës). Pour l'UE « Sciences humaines et sociales », l'épreuve du concours, corrigée par des binômes de correcteurs, comporte plusieurs questions à réponse ouverte courte (QROC) alors que l'examen en rapport avec cette UE se prêterait plutôt à une question rédactionnelle. Toutes les autres UE font l'objet de questions à choix multiple (QCM) corrigées par un automate à lecture optique. L'ensemble de l'organisation apparaît en accord avec les principes de mise en œuvre d'un concours universitaire, mais certains points ne sont pas précisés : existence d'un sujet de secours, nombre de surveillants d'épreuves, etc.</p>

DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE	
<p>4- Dispositifs en place</p>	<p>Accessible à tous les étudiants, un tutorat gratuit, ayant obtenu l'agrément d'Or par les organisations étudiantes nationales, prépare aux épreuves du concours. Il comporte 26 séances de 2,5 heures de questions et corrections, un mini concours blanc après quatre semaines de cours et un concours blanc grandeur nature après huit semaines tant au semestre 1 qu'au semestre 2. Par ailleurs un parrainage est proposé en début d'année à tous les primants et les doublants qui en font la demande. Une assistante sociale présente sur le campus chaque semaine peut aider des étudiants ayant des difficultés d'apprentissage ou en voie d'abandon et favoriser des rencontres avec les enseignants responsables pédagogiques.</p> <p>Concernant les étudiants en situation de handicap, les locaux sont aménagés pour faciliter leur accès et l'apprentissage : rampes d'accès, écran pour malvoyant, système audio, etc. De plus, ces étudiants peuvent se voir attribuer un « tiers temps » supplémentaire lors des épreuves du concours.</p> <p>Cette organisation paraît adaptée pour garantir l'égalité des chances, à l'exception des sportifs de haut niveau et des salariés, pour lesquels aucun dispositif d'adaptation des enseignements n'est organisé, ni prévu.</p>
<p>5- Réorientation</p>	<p>Une réflexion importante a été menée pour une réorientation active des étudiants en difficulté, avec de multiples opportunités d'intégration d'autres diplômes conduisant à une perte de temps minimale pour l'étudiant qui s'aperçoit précocement de son impossibilité à poursuivre la PACES. Ainsi, à l'issue du semestre 1, les étudiants inscrits en PACES, peuvent demander à se réorienter pour intégrer, au 2^{ème} semestre, une autre formation de l'Université de Rennes 1 (1^{ère} année de licence <i>Sciences de la vie</i>, de licence <i>PCSTM</i>, de licence <i>Mathématiques, informatique, électronique, mathématiques-économie appliquées aux sciences humaines et sociales (MIEE)</i>, de licence <i>Economie-gestion</i>, de licence <i>Droit</i>, 1^{ère} année de DUT (Diplôme universitaire de technologie) <i>Génie biologique</i>, diplôme universitaire (DU) pour accéder directement en 2^{ème} année du DUT <i>Gestion des entreprises et administration</i>, DU <i>Sciences et techniques</i>) ou d'un autre établissement (licence en biologie sur le site de Vannes, licence en biologie sur le site de Lorient, 1^{ère} année de licences sur le site de Rennes 2, certains BTS (brevet de technicien supérieur) en partenariat avec le Rectorat).</p> <p>Les étudiants collés, classés au-delà de deux fois et demie le <i>numerus clausus</i> à l'issue du semestre 2, peuvent être réorientés et s'inscrire dans toute filière en 1^{ère} année de licence au sein de l'Université de Rennes 1 hors PACES ou dans un autre établissement. Ils peuvent également postuler à la 1^{ère} année de DUT ou de BTS.</p> <p>Les étudiants « reçus-collés » ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à leurs épreuves de PACES et classés en-deçà de deux fois et demi le <i>numerus clausus</i>, peuvent poursuivre leur cursus en PACES l'année suivante dans la limite de deux inscriptions administratives. Ils peuvent aussi solliciter une réorientation et bénéficient alors d'un accès de plein droit au sein de l'Université de Rennes 1 en 2^{ème} année de la licence biologie et en 2^{ème} année de la licence <i>PCSTM</i>. Ils ont également la possibilité de candidater en 2^{ème} année de la licence <i>MIEE</i>, en 2^{ème} année du cycle préparatoire de l'Ecole supérieure d'ingénieur de Rennes (ESIR) ou en 2^{ème} année du DUT <i>Génie biologique</i>.</p> <p>Enfin les étudiants ayant obtenu une moyenne annuelle comprise entre 9 et 10/20 et classés en-deçà de deux fois et demi le <i>numerus clausus</i>, peuvent soit poursuivre leur cursus en PACES l'année suivante dans la limite de deux inscriptions administratives, soit solliciter une réorientation avec intégration en 2^{ème} année de licence de biologie, de licence <i>PCSTM</i> ou de licence <i>MIEE</i>.</p>

6- Réinscriptions ultérieures	<p>Un étudiant primant, réorienté à l'issue du 1^{er} semestre, pourra théoriquement, selon la réglementation de l'établissement, se réinscrire en PACES sous réserve d'avoir validé 90 ECTS dans une autre formation conduisant au grade de licence. La même mesure s'applique aux étudiants réorientés en fin de 2^{ème} semestre sous réserve d'avoir validé 60 ECTS dans une autre formation. Cette éventualité est signalée comme étant rare. Les étudiants doublant n'ont pas cette possibilité et sont donc exclus définitivement de la PACES.</p> <p>Des dérogations sont toujours possibles sur décision du président de l'université après avis des directeurs des composantes de santé.</p>
TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS	
7- Effectifs et résultats	<p>Entre les années 2010 et 2015, le nombre d'inscrits au concours de la PACES s'échelonne entre 1170 et 1450. Depuis 2010-2011, le taux de réussite est stable en médecine (25 %) et en pharmacie (23 %, hormis en 2010-2011 avec 46 % correspondant à seulement 185 étudiants inscrits pour cette filière) ; il semble décroître régulièrement en odontologie (de 19 % en 2010-2011 à 11 % en 2014-2015) et en maïeutique (de 13 % en 2010-2011 à 9 % en 2014-2015). Les effectifs d'inscrits par filière montrent globalement deux fois plus d'inscrits en médecine que dans chacune des trois autres filières.</p> <p>Le nombre de concours préparés par étudiant n'est pas mentionné ni le taux de réussite en fonction du nombre de concours préparés. La connaissance de ces éléments pourraient inciter les étudiants à mieux réfléchir à une stratégie de préparation des concours plus en adéquation avec leur projet professionnel.</p> <p>Si ces résultats sont à moduler en fonction du baccalauréat d'origine des étudiants, les chiffres fournis concernant les primants et les redoublants varient selon les tableaux présentés et sont de ce fait peu exploitables. Par exemple pour l'année 2011-2012 dans le 1^{er} tableau récapitulatif du dossier principal, le taux de réussite des étudiants titulaires d'un baccalauréat scientifique S mention TB (très bien) est de 9,5 %, dans un 2^{ème} tableau du dossier, il est de 20,5 % tandis qu'une annexe du dossier fait état d'un taux de réussite exceptionnellement élevé de 55,5 %.</p> <p>Malgré le peu de fiabilité des renseignements fournis, les divers chiffres communiqués semblent conformes à ce que l'on est en droit d'attendre : meilleures chances de réussite en étant titulaire d'un baccalauréat S avec mention quelle qu'elle soit, et augmentation de ces chances après redoublement.</p> <p>Le taux de réussite en fonction du nombre de concours préparés n'est pas renseigné.</p>
8- Suivi des étudiants réorientés	<p>Le suivi des étudiants réorientés est assuré par le service d'orientation, information, entreprise (SOIE). Sous réserve de l'exactitude des chiffres communiqués, l'analyse du suivi des étudiants primants ayant échoué au concours en 2011-2012 montre que pour les 26,5 % ayant quitté la formation de la PACES, près de la moitié d'entre eux s'est inscrite en 1^{ère} année de licence et près de trois étudiants sur dix ont choisi une discipline dans le domaine de la santé (infirmier, concours paramédicaux, etc.). Par ailleurs, 3,5 % des bacheliers ne se sont pas réinscrits dans l'enseignement supérieur un an après.</p> <p>Parmi les 718 néobacheliers 2011, 16 % ont réussi le concours la 1^{ère} année, ce pourcentage atteignant 42 % la 2^{ème} année. Près de 17 % se sont réorientés majoritairement en 2^{ème} année de licence, les autres vers des formations préparant aux métiers de la santé, en DUT ou BTS. Par ailleurs, 32,7 % se sont inscrits dans des formations de niveau bac + 1 ou de niveau inférieur et 2,9 % sont sortis de l'enseignement supérieur. Environ 5 % des étudiants ont été perdus de vue.</p> <p><i>In fine</i> les résultats de ce suivi ne sont pas indiqués mais les chiffres mentionnés montrent un taux de réussite tout à fait correct au concours de la PACES en accord avec les résultats nationaux et une proportion satisfaisante d'étudiants réorientés en licence.</p>

PILOTAGE DE LA FORMATION	
9- Equipe pédagogique et jurys	<p>Les enseignements des UE du tronc commun sont assurés par 66 enseignants majoritairement de médecine ou de pharmacie (+ un enseignant d'odontologie) et par deux praticiens hospitaliers. A cette équipe pédagogique s'ajoute un enseignant d'odontologie et une sage-femme cadre enseignante dans le cadre des UE spécifiques. Chaque UE est coordonnée par un responsable qui compose l'épreuve du concours et fait partie du jury sur proposition du doyen de médecine. Le dossier ne précise pas la part de chaque filière dans la composition du jury, qui semble très majoritairement constitué d'enseignants de la faculté de médecine.</p> <p>L'ensemble (composition de l'équipe pédagogique et constitution du jury de PACES) est cohérent bien que l'on puisse déplorer l'absence d'intervenants extérieurs professionnels dans des UE telles que « Sciences humaines et sociales » ou des UE spécifiques comme celle de pharmacie traitant des sources actuelles et futures des médicaments.</p>
10- Conseil de perfectionnement	<p>Le jury de PACES joue le rôle de conseil de perfectionnement, une fois par an, au moment de la délibération finale. Il est ainsi amené à modifier si nécessaire les modalités pédagogiques (répartition des volumes horaires, responsabilité tournante des UE et de la présidence de jury) ainsi que le contrôle des connaissances.</p> <p>Si ce jury semble remplir au mieux son rôle en tant qu'organe de perfectionnement, il gagnerait grandement à s'étoffer de la présence de personnels administratifs et d'intervenants extérieurs qui seraient impliqués dans la formation. De plus, tout conseil de perfectionnement se doit d'avoir des représentants étudiants classés en rang utile et réorientés pour pouvoir apporter les améliorations les plus appropriées tant dans le contenu que dans le fonctionnement de la PACES.</p>
11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants	<p>Actuellement, aucune autoévaluation de la PACES n'existe au niveau de l'établissement, ni d'évaluation des enseignements par les étudiants. Par contre un dispositif efficace d'accueil, de réorientation, et de suivi des étudiants en échec a été mis en place mais sans analyse évaluative de l'efficacité de ces procédures.</p>
FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA FILIERE DE PACES	
12- Effectifs et résultats de la filière	<p>Après un nombre d'inscrits pédagogiques en 2010-2011 assez faible (185), le nombre d'étudiants concourant pour la filière pharmacie s'est stabilisé entre 320 et 404 pour les années comprises entre 2011-2012 et 2014-2015. Ce fait explique que le taux de succès au concours pour cette filière a notablement baissé, passant de 46 % en 2010-2011 à 22 % en 2014-2015. Néanmoins, le nombre d'étudiants admis en 2^{ème} année est resté stable oscillant de 85 à 89 en fonction des candidats hors union européenne et paramédicaux ayant réussi le concours certaines années (taux de réussite de 22,7 % en 2014-2015).</p> <p>Le dossier ne précise pas, parmi les étudiants inscrits dans la filière pharmacie, combien avaient choisi cette filière en 1^{er} choix. De plus, les résultats selon l'origine des étudiants (baccalauréat d'origine, mention, origine géographique, catégorie socioprofessionnelle) ne sont pas fournis par filière, mais uniquement de façon globale. Aucun résultat propre à la filière, relatif au taux de redoublement, à l'origine des étudiants, à l'obtention de 60 ECTS, ne figure dans le dossier. Dans ces conditions, toute interprétation sur la sélectivité de la filière et ses résultats est impossible.</p>

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

Les enseignements de 2^{ème} et 3^{ème} années de la filière pharmacie (DFGSP2 et 3) complètent les bases théoriques initiées en PACES et s'orientent progressivement vers l'acquisition de notions plus spécifiques menant aux différents métiers accessibles à l'issue des études grâce à un choix d'UE optionnelles adaptées. Ces quatre semestres permettent à l'étudiant de compléter les 60 crédits européens acquis par la PACES, par 120 crédits européens, lui conférant le niveau licence. Le cas particulier des étudiants en situation de handicap et des sportifs de haut niveau est pris en compte faisant l'objet de mesures en rapport. Il est à noter l'existence de nombreux accords avec des pays étrangers pour favoriser les échanges internationaux d'étudiants. Si l'équipe pédagogique pourrait être étoffée d'intervenants extérieurs en particulier du milieu industriel, la formation semble bien satisfaire aux objectifs attendus. Ainsi le descriptif de la formation est en cohérence avec l'acquisition progressive de connaissances/compétences dans le domaine de la physiopathologie, la biologie médicale et la thérapeutique. La stratégie d'enseignements coordonnés par pathologie/organe est développée, particulièrement en DFGSP3, permettant de dispenser un enseignement multidisciplinaire intégré. Malheureusement la pénurie de données sur les effectifs étudiants, leur taux de réussite aux examens, ne permet absolument pas de vérifier le bon fonctionnement apparent de ces deux années d'études. De plus, l'absence d'évaluation des enseignements par les étudiants, d'autoévaluation, de professionnels au sein de la commission pédagogique faisant office de conseil de perfectionnement, ne favorise pas la mise en évidence des éventuels dysfonctionnements ou inadéquations du système, ni l'optimisation de la formation.

Points forts :

- Objectifs et modalités pédagogiques clairement rédigés.
- Formalisation de l'information des étudiants sur les métiers de la pharmacie.
- Ouverture à l'international bien développée en particulier en DFGSP3 (échanges Erasmus).

Points faibles :

- Absence d'informations sur les effectifs étudiants et leur suivi.
- Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants et absence d'autoévaluation de la formation.
- Absence de tutorat des étudiants en difficulté.

Conclusions :

L'offre pédagogique proposée est structurée, associant enseignements monodisciplinaires du socle de connaissances scientifiques et enseignements coordonnés applicatifs. Les UE libres permettent une diversification de la formation par l'étudiant avec la possibilité d'une formation à la recherche. Il est à souligner les diverses possibilités pour les étudiants d'effectuer une partie de leur cursus à l'étranger par le biais d'une mobilité Erasmus. Au total, l'ensemble de la formation de DFGSP2 et 3 est conforme aux textes de la réforme ; la progression pédagogique est cohérente, pour une acquisition optimale des connaissances par les étudiants. De ce fait, la formation dispensée semble de qualité. Néanmoins, l'absence de données sur les effectifs étudiants et leur taux de réussite ne permet pas de faire une analyse pertinente du dossier à ce niveau. Un effort doit être fait pour la mise en place le plus rapidement possible d'une évaluation des enseignements par les étudiants, d'une autoévaluation de la formation et de l'intégration de professionnels extérieurs au sein des conseils de perfectionnement de façon à vérifier en particulier l'adéquation de cette offre avec les attentes des étudiants et les besoins de connaissances acquises pour le DFASP (Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques).

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Structure générale et modalités pédagogiques</p>	<p>Avec l'acquisition de connaissances fondamentales dans le domaine des sciences exactes, des sciences biologiques et de connaissances plus spécifiques en relation avec le médicament et les produits de santé, l'étudiant est préparé aux différents métiers de la pharmacie : officine et pharmacies à usage intérieur, biologie médicale, industrie et recherche. Les objectifs de la formation sont très clairement énoncés et les étudiants sont informés le jour de la rentrée universitaire en DFGSP2, sur les connaissances et compétences attendues à l'issue des deux années d'études, sur les modalités de fonctionnement des TD et des TP, sur les choix possibles d'UE optionnelles. En cours d'année universitaire est organisée une réunion d'information sur les filières pharmaceutiques et les métiers de la pharmacie. Au mois d'octobre une journée d'information sur les métiers de la pharmacie est mise en place avec le concours de professionnels. Les étudiants des 2^{ème} et 3^{ème} années de pharmacie peuvent aussi s'informer sur la carrière de chercheur par le biais de la journée recherche organisée en janvier, journée à laquelle participent chercheurs et étudiants en doctorat d'université.</p> <p>Le DFG en sciences pharmaceutiques (DFGSP) comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens. Il y a possibilité de compensation entre les semestres de la même année de rattachement, mais il n'y a pas de compensation globale sur les six semestres du grade de licence. Le nombre d'heures de cours magistraux est de 389,5 en DFGSP2 et de 410,5 en DFGSP3 avec 72,5 heures de TD et 183,5 heures de TP en DFGSP2 et, 99 heures de TD et 161,5 heures de TP en DFGSP3. En 2^{ème} année, entre juin et septembre, six semaines de stage permettent de découvrir le monde officinal. Au cours du 2^{ème} semestre de la 3^{ème} année est mis en place un stage de 35 heures en officine en relation avec un thème développé en enseignement. Les stages sont encadrés par un maître de stage et le référent pédagogique ; ils donnent lieu à une validation sur la base d'un livret de stage (en DFGSP2) ou d'un rapport de stage crédité de deux ECTS (en DFGSP3). De façon générale, ces stages en milieu professionnel, leur encadrement et leur évaluation sont de nature à fournir à l'étudiant une formation pratique de bonne qualité.</p> <p>Par ailleurs, à hauteur de six crédits européens par année d'étude, les étudiants choisissent deux UE libres orientées officine, internat ou industrie, en vue de leur choix de filière en 4^{ème} année. Sont également inclus dans le cursus, des modules projet professionnel et personnel de l'étudiant (PPPE) visant à rechercher des informations sur les métiers de la pharmacie, à apprendre à rédiger un curriculum vitae (CV), une lettre de motivation en réponse à une offre d'emploi dans le domaine de la pharmacie.</p> <p>Les différentes UE constitutives des semestres sont bien décrites : matières enseignées, volumes horaires en cours magistraux/ED/TP. Les modalités de contrôle des connaissances pour chaque UE sont en rapport avec leur volume horaire et leur contenu (cours magistraux, TD, TP) ; il est à noter cependant quelques erreurs dans les tableaux présentés comme par exemple dans le cas de l'UE « Apprentissage des techniques de base » qui affiche 7 heures de cours magistraux, 2 heures de TD et 15,5 heures de TP soit un total de 24,5 heures d'enseignement par étudiant contrairement à ce qui est indiqué dans le dossier, mentionnant un total de 27 heures.</p> <p>Les supports pédagogiques et d'évaluation d'acquisition des connaissances sont disponibles sur la plateforme Moodle et les informations concernant l'organisation de l'année d'études sont communiquées via l'espace numérique de travail (ENT) et le site web de l'UFR rendant ainsi l'ensemble des renseignements utiles accessibles à l'étudiant. Aucun outil de simulation n'est mis à la disposition des étudiants dans le cadre du DFGSP.</p>

<p>2- Dispositifs particuliers</p>	<p>Au cours du DFGSP, aucun enseignement n'est mutualisé.</p> <p>L'accès des personnes handicapées aux enseignements et aux examens est facilité par la présence de rampes d'accès, écran pour malvoyant, système audio, etc. De plus, ces personnes comme les sportifs de haut niveau peuvent sous certaines conditions bénéficier de contrats pédagogiques (aménagement des études, « tiers temps supplémentaire » aux examens, etc.).</p> <p>Les étudiants ont la possibilité d'acquérir des compétences complémentaires. Ainsi 28 heures d'anglais sont enseignées chaque année, sans certification de niveau. Par ailleurs, les étudiants bénéficient d'une formation obligatoire aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 et d'un apprentissage à la maîtrise des outils informatiques leur permettant d'acquérir le certificat informatique et internet (C2i). Ces enseignements donnent lieu à l'acquisition de crédits européens, à l'exception du C2i, dont la validation n'est pas requise pour l'obtention du DFGSP. Les étudiants ont aussi l'opportunité de s'initier à la recherche en 2^{ème} et 3^{ème} années au travers d'UE libres comportant une semaine de stage en laboratoire et en assistant à la journée scientifique de l'UFR organisée annuellement.</p> <p>De plus dès la 2^{ème} année, les étudiants peuvent passer le concours de l'école INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) ce qui leur permet en cas de réussite de bénéficier d'un parcours personnalisé avec aménagement des horaires et TP dédiés.</p> <p>En dehors de l'accès au DFGSP2 par la PACES, les passerelles entrantes nationales réglementaires permettent l'arrivée d'étudiants ayant suivi d'autres cursus, sur la base de un à trois étudiants par an en DFGSP2 et/ou DFGSP3 (soit moins de 3 %). Ces quelques étudiants, dont les connaissances scientifiques et de biologie humaine peuvent être anciennes et/ou succinctes, ne se voient pas proposer de mise à niveau particulière ou de tutorat (enseignant ou étudiant) ; aucune information n'est donnée sur leur taux de réussite.</p>
<p>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</p>	
<p>3- Dispositifs en place</p>	<p>Des informations concrètes et précises (déroulement des TP et TD, visite du campus, de la bibliothèque universitaire, choix des UE optionnelles, différentes filières, métiers de la pharmacie) sont dispensées aux étudiants dès leur entrée en 2^{ème} année pour leur permettre une insertion rapide et un choix de carrière. Ainsi plusieurs réunions annuelles organisées par les enseignants et conjointement avec des professionnels en exercice et les associations étudiantes de l'UFR. Par contre, il n'existe pas de dispositif d'aide à la réorientation éventuelle d'étudiants en dehors du cursus pharmacie.</p> <p>L'organisation du DFGSP ne prévoit pas de tutorat (enseignant ou étudiant), ni l'utilisation d'outils de simulation.</p> <p>Les enseignements magistraux, dispensés à l'ensemble de la promotion (110 étudiants environ) sont complétés très rapidement par des ED en groupes restreints, au cours desquels les échanges entre les étudiants et les enseignants sont facilités, et l'acquisition des connaissances vérifiée par un contrôle continu. La réussite des étudiants est facilitée par une assiduité obligatoire aux ED et TP, mais également par un encadrement-enseignant pour certains enseignements (stage, situation de handicap, enseignant-référent d'année). En cas de problème particulier (difficultés pédagogiques importantes, échec, voie d'abandon), le doyen de la faculté peut être sollicité.</p> <p>Le service d'aide à la vie étudiante (SAVE) assure la prise en charge des étudiants en situation de handicap et le service interuniversitaire d'activités physique et sportive (SIUAPS) accompagne les étudiants bénéficiant du statut de sportifs de haut niveau.</p>

<p>4- Ouverture à l'international</p>	<p>La mobilité internationale concerne à la fois les flux entrants et sortants d'étudiants. Le programme « Brésil-France science sans frontière » donne l'opportunité à des étudiants brésiliens de venir faire une année d'étude en France mais en contrepartie, aucun étudiant français ne va au Brésil faire une année d'étude. Par contre des accords Erasmus ont été établis avec les universités de Roumanie (Cluj-Napoca), d'Angleterre (Nottingham), de Pologne (Poznan), d'Espagne (Barcelone, Murcia, Pampelune, Salamanque, Séville), d'Italie (Bari, Naples, Salerne) permettant des échanges soit sur un semestre, soit sur une année. Ainsi sont accueillis neuf à quinze étudiants étrangers par an dont deux à six issus d'échanges Erasmus. Les flux sortants ne concernent que les étudiants de 3^{ème} année avec six à neuf étudiants en mobilité Erasmus depuis 2012-2013. Ainsi, la mobilité d'étudiants entrante et sortante apparaît correctement développée (5 à 8 % de l'effectif d'une promotion).</p>
<p>PILOTAGE DE LA FORMATION</p>	
<p>5- Eléments du pilotage</p>	<p>L'équipe pédagogique forte de 59 intervenants dont 56 % sont des pharmaciens, se compose de : 53 intervenants permanents (19 professeurs et 34 maîtres de conférences dont 13,2 % sont aussi praticiens hospitaliers), deux professeurs associés à temps partiel (PAST), un assistant hospitalo-universitaire et trois attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER). La composition de cette équipe est tout à fait satisfaisante compte tenu des matières enseignées au cours du DFGSP.</p> <p>Les moyens administratifs affectés à la formation semblent corrects (décanat 1,5 équivalent temps plein travaillé (ETPT), scolarité 1,5 ETPT, appariteurs 2 ETPT, audiovisuel 0,5 ETPT).</p> <p>Une commission pédagogique faisant fonction de conseil de perfectionnement se réunit en moyenne tous les mois. Composée du doyen de la faculté, d'enseignants des différentes filières, d'enseignants responsables de la formation continue et des relations internationales (soit un total de 19 enseignants), d'étudiants élus du conseil de faculté et de deux responsables administratifs, elle a pour rôle de déterminer les objectifs et les méthodes pédagogiques à mettre en œuvre, de revoir annuellement les modalités de contrôle des connaissances et de les soumettre à la validation par le CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire). Afin d'adapter au mieux le contenu des enseignements aux besoins des différents métiers de la pharmacie, la présence, au sein de la commission pédagogique, de professionnels extérieurs représentatifs des trois filières et en particulier dans le domaine de la recherche et de l'industrie est nécessaire. Classiquement, les jurys, outre le président, sont composés des responsables des différentes UE.</p> <p>Jusqu'à présent aucune évaluation des enseignements n'a été réalisée mais les étudiants évaluent les stages au moyen d'un questionnaire fourni dans les livrets de stage par le conseil de l'ordre des pharmaciens.</p> <p>De même, l'UFR n'a pas mis en œuvre de dispositif d'autoévaluation coordonné et centralisé.</p> <p>Un suivi de l'acquisition des compétences par l'étudiant est en place, sous la forme d'un « portefeuille de compétences ».</p>
<p>BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS</p>	
<p>6- Effectifs et suivi</p>	<p>Aucune information ne figure dans le dossier sur l'évolution depuis cinq ans du nombre d'étudiants validant ou redoublant l'année, ni sur ceux sortant de la filière.</p> <p>Le recrutement par passerelles entrantes concerne un maximum de trois étudiants par an.</p>

Observations de l'établissement

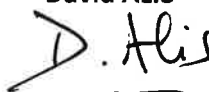
Champ de formation	Biologie, agronomie, santé
Intitulé du diplôme	Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux remarques formulées par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes :

1. **Manque d'intervenants extérieurs** : c'est un cycle d'études de matières fondamentales donc leur place est sans doute moins légitime. Nous avons choisi de focaliser nos efforts sur le 2^{ème} cycle où le choix de la filière se fait.
2. **Auto-évaluation** : Elle n'est pas faite systématiquement mais on a mis en place une commission de réflexion qui permet une modification des MCC dès la rentrée de septembre 2016 et l'évaluation sera systématisée dès la prochaine rentrée.
3. **Conseil de perfectionnement** : n'existait pas au cours des années passées mais cette année nous avons mis en place une commission de réflexion qui dans son fonctionnement et dans sa composition correspond au conseil de perfectionnement. Il ne manque plus que les membres extérieurs à intégrer.
4. **Mise en place du tutorat pour étudiants en difficulté et suivi des étudiants**: Les étudiants en difficulté sont reçus par le doyen, la présidente de la commission pédagogique et le président du jury de l'année concernée pour faire le point et envisager avec eux les démarches à mettre en œuvre pour finaliser leur cursus, par contre pas de tutorat étudiant.

David ALIS



Président de l'Université de Rennes 1